

PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORT À LA CHAMBRE

RAPPORT À LA CHAMBRE

MERCREDI 15 avril 1953.

Le Comité permanent des Affaires extérieures a l'honneur de présenter son

SECOND RAPPORT

Le 17 février 1953, la Chambre a saisi le Comité des postes nos 85 à 104 inclusivement du budget principal des dépenses pour 1953-1954.

Le Comité a tenu quinze réunions, il a entendu le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ainsi que les témoins suivants: M. L. D. Wilgress, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. Jean Désy, directeur général du Service international de Radio-Canada, et le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale.

Le Comité, ayant examiné à fond le budget principal des dépenses du ministère des Affaires extérieures, l'approuve.

Au cours de son enquête, le Comité a noté avec plaisir les importants progrès accomplis sous le régime du Plan de Colombo et par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, afin de fournir de l'aide, des conseils et une instruction technique aux populations du sud et sud-est de l'Asie. Le Comité recommande que le Gouvernement canadien étudie constamment les besoins des pays peu évolués du Sud et du sud-est de l'Asie, afin que le Canada puisse assurer toute l'aide qu'il peut raisonnablement fournir à ces populations méritantes.

Bien que l'Union soviétique et la plupart de ses satellites aient légèrement relevé la quote-part qu'ils versent au budget des Nations Unies, le Comité recommande que les délégations canadiennes à l'Assemblée générale des Nations Unies continuent d'exiger qu'on rende conforme à leur aptitude à payer le barème des cotisations de ces pays.

Le Comité recommande en outre:

1. Que le Gouvernement continue d'accorder tout l'appui raisonnable à l'Organisation de l'aviation civile internationale, afin qu'elle maintienne son siège au Canada.
2. Que fassent l'objet d'un examen constant la délivrance et le maintien en vigueur de passeports canadiens aux personnes qui s'en servent pour voyager dans les pays sis derrière le rideau de fer et dont la loyauté semble se partager entre les idées communistes et les principes démocratiques.
3. Que le Gouvernement, le Parlement et les Canadiens continuent à donner un appui total et enthousiaste à l'Organisation des Nations Unies et à celle du Traité de l'Atlantique-Nord, avec la ferme conviction que cet appui constitue la meilleure garantie d'une solution pacifique des problèmes critiques et dangereux que le monde doit affronter à l'heure actuelle.
4. Que le Comité qui sera constitué à une session ultérieure du Parlement soit nanti du pouvoir de procéder à une étude approfondie de la Charte des Nations Unies, afin de soumettre au Parlement des propositions relativement à la révision de la Charte qui aura lieu tout probablement en 1955.